



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 23 JANVIER 2020

PROCES VERBAL N° 23

**Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles

**Secrétaire** : Mr GODET Jean-Marie

**Membres Présents** : MM. HILLAIRET Patrick - PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 22 du 16 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

### WEEK-END DU 11/12 JANVIER 2020

#### Match n° 50285.1 Pays Argentonnais Ë Comores en D3 poule A

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 16 Janvier 2020 PV N° 15, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de Comores Fc (1).

**La Commission Sportive Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :**

Match perdu par pénalité à l'équipe de Comores Fc (1) avec 0 but et le Retrait d'un point pour en attribuer le gain à l'équipe de Pays Argentonnais Fc (2) avec 4 buts et 3 Points.

#### Match n° 50677.1 Chatillon Ë Pays Thénezéen en D4 poule C

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 16 Janvier 2020 PV N° 15, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de Chatillon (1).

**La Commission Sportive Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :**

Match perdu par pénalité à l'équipe de Chatillon (1) avec 0 but et le Retrait d'un point pour en attribuer le gain à l'équipe de Pays Thénezéen (2) déjà vainqueur sur le terrain avec 3 buts et 3 Points.

## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 23 JANVIER 2020

PROCES VERBAL N° 23

### WEEK-END DU 18/19 JANVIER 2020

#### Match n° 53845.1 Niort St Florent Ë St Varaudaise en Coupe Départementale U15

Arbitre : Mr. LE GUY Christophe

#### Réserve du club de St Varaudaise

Je soussigné, LUMINEAU Arsène, licence n° 1110643317, Dirigeant Responsable du club du FC Airvo St Jouin, formule des réserves pour le motif suivant : Supposition qu'un ou plusieurs joueurs qui participent à la rencontre, ont joué en équipe supérieure le match précédent alors que cette même équipe ne joue pas.

**La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.**

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celle-ci ne jouait pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe (1) : en Départemental U15 District 1<sup>ère</sup> Division Niort St Florent Ua (1) . Parthenay Viennay Rc (1) du 11/01/2020.

**Par conséquent, déclare la réserve non fondée.**

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Niort St Florent (2) . St Varaudaise (1) : 1 - 0

Les droits de confirmation, soit 37", seront portés au débit du club de St Varaudaise.

### ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les Arrêtés Municipaux des communes de :

Ardin - Azay le Brûlé . Boismé - Combrand - Chatillon . Chauray . Magné . Moncutant . Moutiers S/Chantemerle . St Amand S/Sèvre . Ste Néomaye - St Rémy . St Pierre des Echaubrognes . St Laurs - Thorigné

### FORFAITS

#### Amende de 30 Ö

Brion/Vrère en D5 poule A . 1<sup>er</sup> Forfait  
Mauzé Rigné en D5 poule B . 1<sup>er</sup> Forfait  
Amailloux en D5 poule C . 1<sup>er</sup> Forfait  
Ste Ouenne en D5 poule F . 1<sup>er</sup> Forfait  
Exoudun en D5 poule G . 1<sup>er</sup> Forfait  
Lambon en D5 poule G . 1<sup>er</sup> Forfait  
Lezay en D5 poule G . 1<sup>er</sup> Forfait

#### Amende de 20 Ö

Pays Thénezéen/Vasles en Challenge U15  
St Varaudaise/Gourgé 2 en Challenge U15



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 23 JANVIER 2020

PROCES VERBAL N° 23

### FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Match n° 51708.1 Chiché . Pays Thénézéen en D5 poule D

**Le club de Chiché est prié de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.**

**Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 Ö (Article 25 des Règlements de la LFNA).**

### DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

**Des clubs en entente : Voulmentin St Aubin/Beaulieu Breuil : ➤ Samedi 16 mai 2020 -Catégorie U8/U9 . Stade de Voulmentin.**

### DECLARATION TOURNOI

**Frais de déclaration Tournoi 24 Ö**

Voulmentin St Aubin ➤ Samedi 16 mai 2020

### MODIFICATIONS

#### WEEK-END DU 25/26 JANVIER

Le match n° 50456.1 Bessines Asppt . Avenir de l'Autize en D3 poule C se déroulera le dimanche 26 janvier 2020 à 15 h 00 sur le stade de Cholette à Niort (**Le club de l'Avenir de l'Autize a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 50788.1 Venise Verte . Champdeniers Pamplie en D4 poule D se déroulera le dimanche 26 janvier 2020 à 15 h 00 sur le stade d'Arleau (**Le club de Champdeniers Pamplie a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 50856.1 Lambon . Niort Souché en D4 poule E se déroulera le dimanche 26 janvier 2020 à 15 h 00 sur le stade de Prailles (**Le club de Niort Souché a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 51685.1 Assais - Port. Parthenay/Le Tallud en D5 poule D se déroulera le dimanche 26 janvier 2020 à 15 h 00 sur le stade d'Assais (**les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 51819.1 Arçais . Venise Verte en D5 poule F se déroulera le dimanche 26 janvier 2020 à 14 h 30 sur le stade d'Arçais

Le match n° 51770.1 Avenir Autize . Avenir Autize/Ardin en D5 poule F se déroulera le vendredi 24 janvier 2020 à 19 h 00 sur le stade de Coulonges S/Autize

Le match 51820.1 Brûlain - Bessines en D5 poule F se déroulera le dimanche 26 janvier 2020 à 13 h 00 sur le stade de Brûlain (**les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra**)



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 23 JANVIER 2020

PROCES VERBAL N° 23

### COURRIERS

#### Des clubs de Brûlain et Arçais

Concernant leur match en retard de D5

**Pris note.**

#### Du club de Prahecc

Concernant leurs desideratas pour l'équipe de D5 en seconde phase.

**Pris note** **La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

#### Du club de Paizay le Tort

Concernant leurs desideratas pour l'équipe de D5 en seconde phase et pour la 2<sup>ème</sup> partie de championnat pour leur équipe 1

**Pris note** **La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

#### Du club de l'AbielargeasseMoutiers S/Chantemerle

Concernant leurs desideratas pour l'équipe de D5 en seconde phase.

**Pris note** **La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

#### Du club de Champdeniers Pamplie

Demande d'engagement d'une équipe en D5 pour la seconde phase et desideratas pour cette équipe.

**Pris note** **La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

#### Des clubs de Vouillé et Chauray

Concernant leurs desideratas pour l'équipe de D5 en entente pour la seconde phase.

**Pris note** **La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

#### Des clubs de CLNC Bressuire et Chiché

Demande de création d'une D5 en entente pour la seconde phase.

**Pris note.** **La Commission fera au mieux pour satisfaire le souhait du club.**

**Le Secrétaire**  
**Jean-Marie GODET**

**Le Président**  
**Gilles BAUDOUIN**